

# COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

## Réunion du Conseil Municipal

### Jeudi 18 novembre 2021

Présents : MM. COQUARD Romain - PRAST Lionel – GIRAUD Stéphanie – MONFRAY Yannick – PHILIBERT Marie Claire – FONTAN Alain – DAMIAN-FARJOT Marie Hélène – DAMIAN-FARJOT Marie Christine – BISSAY Alain – MICOLON Laurianne - VIZIER Céline – BABE Stéphane – ANDRÉ Céline – BARRAS Guillaume – MATHELIN Fabienne – NOTIN Isabelle – GRIVOT Vincent.

Absents excusés : Guillaume DEHOUX qui a donné procuration à Romain COQUARD - Raphaël SUEUR qui a donné procuration à Fabienne MATHELIN.

Secrétaire de séance : Céline ANDRÉ

Le conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire pour :

- Modifier le montant HT du Lot n° 3 – Plâtrerie Peinture de la Maison des services : 17.411,85€ HT, soit un montant total HT des travaux de l'opération « Maison des services » de 91.002,61 € HT.
- Décider de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche un emprunt d'un montant de 150 000 € destiné à financer les investissements 2021.
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe voirie communale pour des travaux d'entretien de la voirie 2022 d'un montant prévisionnel de 71 844.50 € HT.
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la circulation route de Néronde et lotissement Arc en Ciel pour un montant prévisionnel de 11 229 € HT.
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité pour les travaux de réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente pour un montant de 32 351 € HT.
- Créer à compter du 29/11/2021 un emploi non permanent d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences en CDD de 30 h pour une durée de 9 mois.
- Céder à titre gratuit de la parcelle AI 448 d'une superficie de 4003 m<sup>2</sup> au service départemental d'incendie et de secours afin d'y aménager le future centre d'incendie et de secours.
- Approuver la convention de mutualisation avec la COPLER.
- Approuver le transfert patrimonial et financier en pleine propriété de la ZAE Lafayette à la COPLER.

- Adhérer à Géoloire adressage du SIEL42.
- Emettre un avis favorable sur le projet de parc éolien « Monts d'Éole ».